



Cowansville

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1571-08-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) D'ACTUALISER LES TYPES DE DEMANDES ET DE TRAVAUX ASSUJETTIS OU EXCLUS, AINSI QUE DE MODIFIER CERTAINS OBJECTIFS ET CRITÈRES ÉNONCÉS À L'ANNEXE XV (LES HAUTEURS DE SWEETSBURG)

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 mai 2026, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 256-05-2026, le projet de règlement numéro 1571-08-2026 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'actualiser les types de demandes et de travaux assujettis ou exclus, ainsi que de modifier certains objectifs et critères énoncés à l'annexe XV (Les Hauteurs de Sweetsburg).

Plus précisément, ce projet a pour principaux objets :

- 1) Modifications applicables à l'ensemble des secteurs visés par le PIIA :
 - a) Précision et élargissement des types de permis et de travaux assujettis (incluant notamment la peinture extérieure, les projets de développement et certains aménagements);
 - b) Restructuration de cet article (3) du règlement pour en améliorer la clarté et l'application;
 - c) Encadrement renforcé des travaux non assujettis, avec une définition plus rigoureuse de l'intégrité architecturale basée sur l'état d'origine ou des références documentées.

- 2) Modifications spécifiques à l'annexe XV – Les Hauteurs de Sweetsburg :
 - a) Bonification de la vision architecturale du secteur, mettant de l'avant un style champêtre de villégiature et une qualité architecturale supérieure;
 - b) Renforcement des critères relatifs aux matériaux et à l'architecture (utilisation de matériaux nobles, exclusion du vinyle et du bois d'ingénierie);
 - c) Ajout d'exemples d'éléments architecturaux d'intérêt;

Tout le territoire de la Ville de Cowansville, où sont assujettis par des objectifs et des critères au règlement de PIIA, est visé par le présent projet de règlement.

La zone concernée, par les dispositions de l'article 2) ci-haut, est constituée du secteur connu sous le nom de développement domiciliaire Les Hauteurs de Sweetsburg, incluant notamment la rue de Sweetsburg et autres rues des environs, est identifié ci-dessous :



Secteur de la rue de Sweetsburg

Ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le mercredi, **20 mai 2026 à 18 h 30** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le [projet](#) ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 7 mai 2026.



L'assistant-greffier,
Jean-Pascal Rousseau